



FreeSalsa



Cie Culturo-Humanitaire loi 1901 . Réf. PREFECTURE BORDEAUX N° W332009094
Siège Social : 12 rue Henri Frugès 33600 PESSAC

**GUIDE DE RETOUR À LA DANSE
VERSION 3
RECOMMANDATIONS SANITAIRES
DU 27 AOÛT 2020**



Sources : version consolidée au 28 août du décret 2020-860 du 10 juillet 2020,

Centre National de la Danse (fil d'information du 30-7-2020).

A. Rappel des mesures barrières

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique.
- Le port du masque est obligatoire lors de la circulation dans les locaux – Entrée et sortie des pratiquants, ...
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles Personnelles, ...).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette ou autre) doit être proscrit.
- L'utilisation de matériel personnel est privilégiée.
- A défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation. (poignées, chaises etc.)

B. L'espace d'accueil

- Prévoir la désinfection des mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydro alcoolique (produits désinfectants qui répondent à la norme EN14476)
- L'attente des adhérents entre les cours devra se faire à l'extérieur de la salle, de plus, il sera nécessaire d'organiser un sens de circulation (entrée- sortie).

C. Arrêter impérativement toute activité physique et consulter rapidement un médecin devant l'apparition de ces signes d'alerte.

- Douleur dans la poitrine.
- Essoufflement anormal.
- Palpitations.
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort.
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat.
- Fatigue anormale.
- Température supérieure ou égale à 38°C au

D. Tenue et matériel du danseur ou de la danseuse

- Chaque danseur ou danseuse doit venir muni de son propre matériel (stylo, carnet,) et de sa propre tenue dans un sac spécifique fermé.
- **Tout changement de tenue et/ou de chaussures doit être effectué avant d'entrer dans la salle du cours de danse.**
- **Nous vous demandons donc de laisser vos vestes, sacs et effets personnels dans vos voitures.**

DANSER : RESPECT DES MESURES SANITAIRES

En début de séance : transmission par l'encadrant des consignes à respecter.

Pas de limitation de l'effectif dans le cours, dans le respect des distanciations physiques.

- Salle ERP de type X = 2 mètres.
- Salle ERP de type R = 1 mètres.

En ce qui concerne l'organisation de soirées dansantes, celles-ci ne sont pas autorisées, si elles sont ouvertes aux personnes extérieures à la structure.

En revanche, elles sont autorisées sans limitation du nombre de participants pour les adhérents/élèves de la structure à jour de leur cotisation, dans le respect des consignes sanitaires et de la surface disponible.

DONC SEUL LES ÉLÈVES INSCRITS CETTE ANNÉE POURRONT ASSISTER A NOS SOIRÉES (VOIR LE DOCUMENT « STAGES ET SOIRÉES »)

LES SPÉCIFICITÉS

- **Duos / Groupes :**
Si, par nature même, la pratique de l'activité dansée nécessite un contact (pas de deux, portés, travail d'improvisation, chorégraphie) la règle de distanciation physique ne s'applique pas.
- **Danse par couple :** *un espacement de 2 mètres entre chaque couple est conseillé si l'effectif et la configuration de la salle le permettent, mais n'est pas obligatoire.*
- **Port du masque pour les pratiquants :** *le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique des activités physiques. Toutefois, lorsque le contact est nécessaire à la pratique d'une activité dansée par sa nature même et que la règle de la distanciation physique n'est pas applicable, nous conseillons le port du masque respiratoire par chaque pratiquant, notamment lorsqu'il y a nécessité de changement de partenaire.*
- **Port du masque pour l'enseignant** *le masque doit être porté systématiquement dès lors que les règles de distanciation ne peuvent être garanties*
- **Hygiène des mains :** *une désinfection régulière des mains sera effectuée tout au long de la pratique de l'activité physique dansée lorsque le contact est nécessaire, surtout s'il y a nécessité de changement de partenaire*

PROTOCOLE SANITAIRE DE LA CIE FREESALSA SAISON 2020 - 2021

Tout en suivant les recommandations sanitaires de la fédération de danse Française.

Nous comptons dans nos élèves des personnes de tout âge, avec une santé , un parcours et un entourage différent.

De ce fait , les craintes de chacun son défendables et personne dans les bénévoles qui représentent notre association, ne veut porter la responsabilité de vous rendre malade. Si le corps médical ne comprend pas encore cette maladie, alors nous... !!!!

De ce fait, voici quelques consignes supplémentaires, qui je l'espère seront comprises et acceptées.

- **Nous venons d'intégrer au sein de notre conseil d'administration, un cadre du CHU de Bordeaux qui travaille sur le secteur de la pandémie du Covid 19. Sabrina est donc naturellement notre référente covid .**
- **Le nombre de couples par salle sera limité.**
- **Le nombre de filles seules par cours sera limité.**
- **Merci pour ceux qui le peuvent, d'imprimer la feuille d'inscription de cette année, de la compléter et de venir avec les 9 chèques déjà remplis.**
- **Une désinfection des mains devra être faite lors de votre arrivée et de votre départ. Nous avons déjà à votre disposition plus de 120 L de gel hydro alcoolique.**
- **Le masque sera obligatoire, lors de vos déplacements pour rejoindre votre salle mais également pendant les cours et pour cela, nous mettons à votre disposition :**
 - o 1 masque lavable 40 fois Freesalsa par danseur(se).
 - o Mais pour ceux qui le souhaite, nous pouvons vous fournir si besoin un masque chirurgical pour les cours , les soirées, les stages et ceux toute l'année.

Certains sont déjà en train de faire des calculs, arrêtez vous là !!!

Si si on peut... Mais inutile de gaspiller, donc si vous pouvez venir avec vos masques c'est mieux bien sûr.

Merci à tous pour votre compréhension.

